

## **Réunion de Conseil d'Administration** **26 Août 2017**

### **Compte Rendu**

Présents : Georges COURTAY

Christian MASSON

Jean MORAINÉ

Patricia NOESSER

Lucien POIROT

Jean RIBY

Invitée : François JARDILLIER

Marie France MASSON

Excusés : Gilbert DOUCET

Roseline RICHARD

Absent : Michel MARTINEAU

#### **1 - Cooptation**

Roseline RICHARD nous a annoncé son départ de St Vaast pour Le Crouesty.

Afin d'assurer son remplacement au sein du Conseil d'Administration je vous propose de coopter François JARDILLIER au sein de ce Conseil jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Je propose que Roseline RICHARD reste invitée aux prochains CA jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Accord à l'unanimité.

#### **2 – Bilan inscriptions**

- 90 adhérents.
- 8 adhérents n'ont pas renouvelé leur cotisation. Un dernier rappel leur a été fait personnellement.
- 3 départs définitifs.

#### **3 – Affaires portuaires**

- Pas de mise à jour de la liste d'attente depuis le 31/05/2017
- Réunion à prévoir avec Mme NOEL courant Septembre afin de faire le point des actions prévues d'ici la fin d'année

#### **4 – Actions auprès de la SPL et du Conseil Départemental**

Suite au Conseil Portuaire du 1 Juin 2017 et au Conseil d'Administration du 17 Juin :

- 26 Juin, envoi d'une lettre avec AR au Président Directeur Général de la SPL demandant :
  - o les comptabilités de la SPL et du Port de ST Vaast telles que définies dans la convention de Délégation de Service Public pour les années 2014, 2015 et 2016,

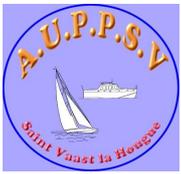
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





- les comptes rendus, d'activité annuelle, tels que définis dans la convention de Délégation de Service Public pour les années 2014, 2015 et 2016
- les comptes rendus des Assemblées Générales de la SPL pour les années 2014, 2015 et 2016
- 26 Juin, envoi d'une lettre avec AR au Président du Conseil Départemental, représentant l'autorité délégante, lui annonçant notre courrier au Président Directeur Général de la SPL
- 1 Juillet, courrier du Président annonçant aux adhérents les difficultés rencontrées lors du Conseil Portuaire et tout particulièrement les anomalies comptables
- 10 Juillet, réponse du Président Directeur Général de la SPL avec fourniture de quelques documents :
  - délibération du Conseil Départemental en date du 25/09/2015 sur le bilan 2014
  - délibération du Conseil Départemental en date du 30/09/2016 sur le bilan 2015
  - en attente de délibération pour le bilan 2016
  - tous les documents comptables étant à disposition auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Coutances
- du 20 au 23 Juillet, récupération et analyse des documents qui ne correspondent pas entièrement à notre demande :
  - coût de récupération des documents pour un montant de 75 € auprès de Société.com
  - comptes rendus, d'activité annuelle, très succincts dans les délibérations et ne représentant pas ceux définis dans la convention de Délégation de Service Public
  - les documents comptables ne présentant qu'une comptabilité globale sans distinction SPL, St Vaast, Portbail, non réglementaires selon la convention de Délégation de Service Public
- du 23 Juillet au 13 Août, échange avec des membres de l'UNAN ayant en charge des ports du Morbihan et du Finistère. Auprès d'eux nous avons obtenus les documents suivants :
  - convention de Délégation de Service Public du Morbihan dont la SPL gère 14 ports, chaque port ayant sa propre comptabilité
  - rapport de la chambre de la Cour des Comptes pour le Morbihan et le Finistère
  - rapport d'activité annuel du port de Moulin Blanc de Brest (rapport de 30 pages incluant la comptabilité complète de ce port)
- 14 Août, lettre au Greffe du Tribunal de Commerce de Coutances demandant les modalités de consultation des éléments comptables de la SPL et du Port de St Vaast
- 16 Août, réponse du Greffe du Tribunal de Commerce de Coutances nous précisant qu'il n'y a pas de comptabilité propre au Port de St Vaast
- 19 Août, nouvelle lettre au Président Directeur Général de la SPL avec AR, demandant à nouveau des documents comptables complets pour St Vaast, l'intégralité des rapports d'activité annuelle :
  - avec rappel des différents articles de la convention de Délégation de Service Public
  - avec citation du fonctionnement pour les ports du Morbihan et du Finistère
  - avec un délai de un mois pour nous répondre

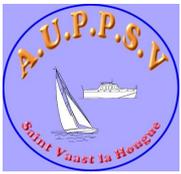
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





**Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast**

**A.U.P.P.S.V**

- 19 Août, nouvelle lettre au Président du Conseil Départemental, lui signifiant notre nouvelle démarche auprès du Président Directeur Général de la SPL

En fonction de la réponse du Président Directeur Général, il faudra certainement envisager des actions à plus haut niveau :

- Président du Conseil Départemental
- CADA (commission d'accès aux documents administratifs)
- Chambre de la Cour des Comptes de la Manche
- Préfet de la Manche (contrôle de légalité)
- Préfet Maritime

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**

